



Article 1 – Organisation

L'Association du Benou organise la course du Benou et le Trail Noble-Contrée.

Article 2 - Responsabilité

La participation à la Course du Benou et au Trail Noble-Contrée se fait à ses propres risques et sous sa propre responsabilité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Chaque concurrent-e doit être en possession d'une assurance-accidents individuelle couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. L'organisation ne prend pas en charge les frais de sauvetage et d'évacuation pour raison médicale.

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour toute la durée de l'épreuve.

Article 3 – Environnement

Les organisateurs attachent une grande importance à l'environnement. Il est impératif de respecter la nature et de suivre les chemins balisés. Il est strictement interdit de jeter des déchets dans la nature. Tout concurrent coupable d'une telle infraction sera immédiatement disqualifié.

Article 4 – Conditions d'Admission

- Tout bon randonneur, normalement entraîné et équipé pour parcourir les chemins alpins peut participer à la Course du Benou et au Trail Noble-Contrée.
- Les participants du 27km doivent être âgés de plus 18 ans.
- Les participants du 11 km doivent être âgés de plus de 13 ans.
- **Le combiné** est basé sur le règlement des 2 courses ; il faut être inscrit à cette épreuve avant le départ du Trail. Les coureurs seront classés dans les deux courses et doivent être Finisher du Trail Noble-Contrée ainsi que de la Course du Benou pour être classé dans le Combiné.

Article 5 – Catégories et Heures de Départ

Trail Noble-Contrée :

- Dames ; 18-39 ans
- Dames 1 ; 40-49 ans
- Dames 2 ; 50 ans et plus, si moins de 5 participants Dames 1

- Hommes ; 18-39 ans
- Hommes 1 ; 40-49 ans
- Hommes 2 ; 50 ans et plus, si moins de 5 participants Hommes 1

Heures de départ : 9h00 à la salle polyvalente de Venthône.

Course du Benou :

- Elites Femmes ; 20-39 ans
- Femmes 1 ; 40-49 ans
- Femmes 2 ; 50-59 ans, si moins de 5 participants Femmes 1
- Femmes 3 ; 60 ans et plus, si moins de 5 participants Femmes 2
-
- Elites Hommes ; 20-39 ans
- Hommes 1 ; 40-49 ans
- Hommes 2 ; 50-59 ans, si moins de 5 participants, Hommes 1
- Hommes 3 ; 60 ans et plu, si moins de 5 participants, Hommes 2
- Nordic walking Hommes/ Femmes 20 ans et plus

Heure de départ : 17h00 à la salle polyvalente de Venthône

- Juniors Filles ; 13-19 ans
- Juniors Garçons ; 13-19 ans
- Enfants mini filles/garçons 1 tour ; 1-6 ans
- Enfants écolier 1 filles/garçons 1 tour ; 7-8 ans
- Enfants écolier 2 filles/garçons 2 tours 1.5km ; 9-10 ans
- Enfants écolier 3 filles/garçons 3 tours 2 km ; 11-13 ans

Heure de départ : 15h00 à la salle polyvalente de Venthône

Le combiné :

- Femmes temps scratch ; 18 ans et plus
- Hommes temps scratch ; 18 ans et plus

Article 6 - Inscription

En ligne

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 02.12.2022 en ligne sur le site internet de la manifestation : www.trail-noble-contree.ch

En cas d'annulation d'une inscription, aucun remboursement ne sera effectué. Vous pouvez souscrire une assurance annulation lors de l'inscription en ligne.

Compte tenu de la situation sanitaire COVID-19, en cas d'annulation forcée de la course, la finance d'inscription sera partiellement remboursée ou l'inscription sera décalée à l'année suivante.

Tarif

Parcours adulte Trail Noble-Contrée 27km : CHF 60.- par personne

Course du Benou 11km : CHF 35.- par personne

Course des enfants : CHF 10.- par personne

Le combiné : CHF 75.- par personne

Article 7 – Remise des Dossards

Les dossards seront remis le matin de la course, jusqu'à 30 minutes avant le départ à la salle polyvalente de Venthône.

Article 8 – Matériels

L'équipement doit impérativement être adapté aux conditions. Pour le Trail Noble-Contrée, le matériel suivant est obligatoire :

- Téléphone portable
- Sac à dos ou ceinture
- Sifflet
- Couverture de survie
- Gobelet
- Une réserve d'eau de 0.5 litre
- Réserves alimentaires (barres énergétiques, gels, etc.)
- Masque pour zone départ et arrivée (selon restriction sanitaire)

Les concurrents s'engagent à posséder le matériel de sécurité imposé et à pouvoir le présenter à tout moment en cas de sollicitation de l'organisation durant la totalité de l'épreuve.

Recommandé :

- Bâtons (bâtons au départ, bâtons à l'arrivée)
- Lunettes de soleil
- Casquette

Course du Benou : pas de matériel obligatoire

Le combiné : se référer aux matériels des 2 courses.

Article 9 - Barrières Horaires

Le temps maximal pour le Trail Noble-Contrée est fixé à 6 heures. Tout coureur souhaitant poursuivre sa course hors délai doit restituer son dossard. Les temps-limites aux divers passages :

- Cordona : dernier délai 12h15
- Place de Planige : dernier délai 13h30
- Arrivée Ventône : dernier délais 15h00

Article 10 – Ravitaillement

- Miège / Bourgeoisie : 10km (liquide + solide)
- Cordona : 15km (point d'eau)
- Place de Planige : 20Km (liquide + solide)
- Bedan ; 25km (point d'eau)

Article 11 – Abandon-Sécurité

En cas d'abandon, les coureurs doivent avertir le point de contrôle le plus proche et IMPERATIVEMENT remettre leur dossard à l'arrivée. Il devra regagner l'arrivée par ses propres moyens.

Un poste de secours sera implanté à la salle polyvalente qui sera en relation direct avec le responsable sécurité.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours ou les barrières horaires.

Article 13 – Prix souvenir et Classement

Chaque coureur reçoit son prix souvenir au retrait des dossards.

Les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent une récompense lors de la remise des prix. Leur présence lors de l'appel est obligatoire. Aucun prix ne sera envoyé.

Article 14 – Recours et Jury

Toute réclamation devra être déposée auprès de la direction de course dans les 15 minutes qui suivent l'arrivée des concurrents.

Un jury composé du directeur de course, membre du comité et d'un membre de MSO-Chrono, régit tous les cas non prévus dans ce règlement. Un recours par écrit est possible contre toute décision moyennant le dépôt d'une caution de Fr. 500.-.

Article 14 – Média et Condition générales

Il est conseillé aux concurrents de consulter notre site internet et divers médias de communication (Facebook et Instagram) afin d'avoir les informations mises à jour sur le Trail Noble-Contrée et la Course du Benou.

Par ailleurs, en votre qualité de participant, vous autorisez expressément les organisateurs ainsi que les ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser, les images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles vous pourriez apparaître, à l'occasion de la participation à la Course du Benou et au Trail Noble-Contrée, sur tous supports, y compris documents promotionnels et/ou publicitaires.

Par le simple fait de s'inscrire à une des épreuves, les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement et s'engagent à le respecter en tous points

MAGNIFIQUE COURSE A TOUS

Venthône le 01.01.2023